



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 17 décembre 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-133 : Adoption du Budget Primitif Ville 2026

<p>Date de la convocation</p> <p style="text-align: center;">02 décembre 2025</p> <p>Nombre de conseillers</p> <p>En exercice 39</p> <p>Quorum 20</p> <p>Présents 27</p> <p>Représentés 11</p> <p>Votants 38</p> <p>Pour 36</p> <p>Contre 2</p> <p>Abstentions 0</p> <p>Le secrétaire de séance, Monsieur Dorian COUSIN</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rolin CRANOLY, Maire.</p> <p>Présents :</p> <p>Rolin CRANOLY, Bénédicte AUBRY, Patrick-Michel BRUCH, Aïcha MEDJAOUI, Henri CADORET, Mireille BOURRAT, Philippe AVARE, Elodie CUTARD, Thierry KITTAVINY, Anthony MARQUES, Jean-François SAMBOU, Ashween SIVAKUMAR, Guillaume FOURNIER, Monique DELCAMBRE, Michel MARTINET, Christiane LICHTLÉ, Régine GÉRARD, Hien Vinh PHAN, Jany-Laure KALFLEICHE, Jean LEOUÉ, François GONÇALVES, Loïc GUIHENEUF, Dorian COUSIN, Pierre ARCHIMÈDE, Dominique COTTERET, Isabelle COHEN-SKALLI, Aline GAULUPEAU</p> <p>Absents excusés représentés :</p> <p>Marija VICOVAC pouvoir à Henri CADORET, Diarrafa DIALLO pouvoir à Anthony MARQUES, Annie TASENDO pouvoir à Thierry KITTAVINY, France DIOT pouvoir à Bénédicte AUBRY, Patrice ROY pouvoir à Philippe AVARE, Maria DA SILVA pouvoir à Elodie CUTARD, Frédéric PUYRAIMOND pouvoir à Patrick-Michel BRUCH, Virginie LUCAS pouvoir à Aïcha MEDJAOUI, Ibticem BOUKARI pouvoir à Rolin CRANOLY, Stéphane AUJÉ pouvoir à Guillaume FOURNIER, Isabelle KOHN pouvoir à Aline GAULUPEAU.</p> <p>Absents excusés non représentés :</p> <p>Philippe VILAIN.</p>
--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-21,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 12 novembre 2025 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026,

Vu le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances et Ressources Humaines »,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1- d'approuver le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2026, annexé, à 84 845 889,80 €, comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 62 277 770,27 €

- Recettes : 62 277 770,27 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 22 568 119,53 €

- Recettes : 22 568 119,53 €

2- d'adresser ampliation de la présente délibération au service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et au Comptable du service de Gestion Comptable du Raincy.

3- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Le Conseil Municipal décide à la majorité par 36 voix pour, 2 voix contre et abstention 0.

Ayant voté contre 2

Aline GAULUPEAU, Isabelle KOHN.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Maire,

Rolin CRANOLY

